

DIAPASON AUDIT et CONSEIL
Société par action simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 C rue Duruy 51100 REIMS
842 637 068 RCS REIMS

PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
A neuf heures,
Au siège social à REIMS,

La soussignée, Madame Marianne RAYMOND, Associée unique et Présidente de la SAS DIAPASON AUDIT et CONSEIL, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 Euros,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Transfert du siège social et de l'établissement principal et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Associée unique décide de transférer le siège social du : 31 C rue DURUY à REIMS (51100), ainsi que l'établissement principal, à : 40 rue DURUY à REIMS (51100) à compter du 30 juin 2026.

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à REIMS 51100, 40 rue Duruy. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique.

Mme Marianne RAYMOND

Présidente, Associée unique

